Le cyberpédophile cap-d'aillois retourne en prison

Vincent Jacquin a repris le chemin de la prison hier soir. Un univers qu'il a connu par le passé, à la suite de condamnations liées à ses penchants pédophiles. Malgré les années de prison avec sursis qui planaient au-dessus de sa tête, ce Cap-d'Aillois de 44 ans a « replongé ». Emporté par une nouvelle affaire, le voilà mis en examen pour corruption de mineurs et diffusion d'images pédopornographiques. En état de récidive légale, il risque gros.

Ce quadragénaire a été arrêté dimanche soir à l'aéroport de Nice, à son retour de voyage (*). Durant près de deux jours de garde à vue, les enquêteurs de la police judiciaire l'ont interrogé sur ses étranges habitudes sur Internet. Et plus particulièrement ses discussions en ligne avec des mineurs. Des échanges à connotation sexuelle et trash, lors desquels il exhibait des photos de son sexe en érection.

La police a enregistré une douzaine de plaintes. Mais les contacts recensés par le groupe cybercriminalité de la PJ se chiffraient en centaines. Des contacts noués à travers les Alpes-Maritimes, mais aussi à Monaco, dans toute la France et même à l'étranger. Selon son avocat Me José-Marie Bertozzi, Vincent Jacquin a « reconnu les faits sans difficulté ». Il a admis des propositions explicites faites à de jeunes garçons, assurant toutefois que ceux-ci avaient atteint la majorité sexuelle (15 ans). Selon les éléments recueillis par la police, les plus jeunes victimes n'auraient pourtant pas plus de 12 ans.

De virtuels, ces rapports seraient-ils devenus charnels? C'est ce que va tenter d'établir l'enquête. Le procureur de la République de Nice, Eric Bedos, a confirmé hier soir l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre d'un suspect au « lourd casier judiciaire ». A ce stade, Vincent Jacquin aurait reconnu un seul rapport avec un mineur de 17 ans en région parisienne, selon son conseil. Reste que Me Bertozzi dit « tomber des nues. Comme sa famille, d'ailleurs, qui est effondrée ».

Depuis une dizaine d'années, le parcours de son client est jalonné de condamnations pour des faits similaires : atteintes sexuelles sur mineur puis corruption de mineur à Nice, recel de fichiers pédophiles à Monaco... En 2011, il écopait de deux ans ferme en Principauté pour incitation à la débauche, avant d'être rejugé à Nice et condamné à deux ans avec sursis. Aujourd'hui, le sursis risque fort d'être révoqué, et cette épée de Damoclès de s'abattre en plus d'une nouvelle peine sur Vincent Jacquin. Une source judiciaire le décrit comme « un prédateur, un pervers manipulateur ». « Un passif, ne recherchant pas le contact physique, atteint du syndrome de Peter Pan(2) », relativise son conseil, « très déçu. Je le suivais dans le cadre de son suivi pénal : je pensais qu'il avait réussi à prendre la mesure de ses addictions. Pour moi, il était sorti de tout cela. »

CHRISTOPHE CIRONE

1. Lire nos éditions d'hier.

 L'angoisse liée à l'idée de devenir adulte et le désir associé de rester enfant.

19 103 /14